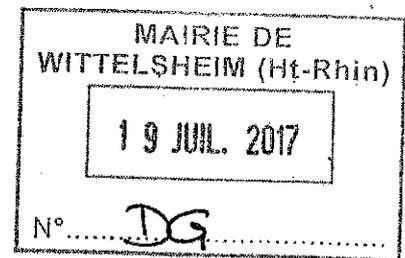


COPIE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN



Le préfet

Monsieur le maire de Wittelsheim

rue d'Ensisheim  
BP 50005  
68310 WITTELSHEIM

Recommandé avec accusé de réception

Colmar le 13 JUL. 2017

Objet : recours gracieux contre l'arrêté du 23 mars 2017 (MDPA)

Par lettre du 22 mai dernier, réceptionnée dans mes services le 24 mai 2017, vous avez exercé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017, autorisant la société des Mines de Potasse d'Alsace à prolonger pour une durée illimitée, le stockage souterrain en couches géologiques profondes, de produits dangereux, non radioactifs, sur le territoire de votre commune.

Je souhaite tout d'abord vous confirmer l'importance particulière que j'attache aux préoccupations des élus, des associations, des partenaires économiques et plus généralement du public dans le règlement de ce dossier.

Aussi, j'ai pris ma décision après avoir :

- personnellement participé aux présentations des expertises des différents éléments du dossier et aux réunions de la commission de suivi de site lors desquelles votre représentant a pu s'exprimer sur la teneur de ce dossier ;
- visité les installations des MDPA dès mon arrivée en Alsace afin de bien comprendre le contexte technique et environnemental de ce dossier ;
- reçu la commission d'enquête qui m'a présenté les conclusions de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique qui a eu lieu du 7 novembre au 15 décembre 2016 sur le territoire de 9 communes, la commission d'enquête a rendu un avis favorable avec des réserves qui ont été acceptées par l'exploitant et reprises intégralement dans les prescriptions techniques de mon arrêté du 23 mars 2017.

Ayant étudié avec attention les arguments que vous développez, je considère qu'il n'y a pas lieu, en l'espèce, de procéder au retrait de cette décision.

*Cordialement*

Le préfet

Laurent TOUVET